

04 juil 2020 -10:41

Appartient à Conseil des ministres du 3 juillet 2020

Covid-19 : prolongation de la mesure liée à l'allocation d'intégration

Sur proposition de la ministre chargée des Personnes handicapées Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal prolongeant la mesure relative à l'allocation d'intégration, suite à la crise sanitaire du Covid-19.

Ce projet d'arrêté royal vise à prévenir les effets négatifs du régime de chômage économique temporaire suite à la crise sanitaire du Covid-19, en révisant les règles de calcul de l'allocation d'intégration. En effet, les personnes bénéficiant d'une allocation d'intégration qui sont au chômage temporaire peuvent être confrontées à un effet négatif sur leur allocation en raison des différentes exonérations entre le revenu professionnel et le revenu de remplacement.

L'exonération qui s'applique à l'allocation de chômage temporaire pour cause de force majeure est assimilée à l'exonération qui s'applique aux revenus du travail lors du calcul de l'allocation d'intégration. Cette mesure ne s'applique qu'à l'allocation de chômage temporaire de force majeure perçue par la personne handicapée à la suite de la crise sanitaire du Covid-19. Initialement prévue jusqu'au 30 juin, la mesure est désormais prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 6 juillet 1987 portant sur l'allocation de remplacement de revenus et l'allocation d'intégration

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de l'Égalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@muylle.fed.be